



Recours en paternité, filiation non reconnue par le père

Par **nawapilou**, le **27/11/2013** à **15:10**

ma fille non reconnue par son père ayant 46 ans voudrait le connaître j'ai son adresse il y a t'il encore un recours quelconque pour faire reconnaître la filiation à son père?
ma fille née en 1967 et moi avons été abandonné par son père qui n'a jamais donné de ses nouvelles ni pension j'ai retrouvé son lieu de résidence, ma fille souhaiterait le voir il est en train de vendre sa résidence 685 000€ alors qu'il n'a jamais reconnu sa fille y a t'il un recours contre lui malgré l'âge de ma fille qui est de 46 ans actuellement

Par **Laure3**, le **27/11/2013** à **18:59**

Bonjour,

Votre fille avait jusqu'à ses 28 ans pour effectuer les recherches nécessaires.
A 46 ans, elle n'a plus aucun recours.

Cdt

Par **youris**, le **28/11/2013** à **19:11**

vu l'âge de votre fille, seul cet homme peut décider de reconnaître ou pas votre fille.